

101^e Assemblée des délégués

mercredi 2 mars 2022 à 20.00 h. à Vernand

Le président Gérald Comte souhaite la bienvenue à la trentaine de délégués (représentant 19 sociétés sur les 28 sociétés membres de l'USTL), à plusieurs invités et aux membres du comité. Il se réjouit que, contrairement à l'année dernière, l'assemblée peut se dérouler en présentiel.

Il donne immédiatement la parole à Antoine Golay, Officier de la Police de Lausanne, pour des informations sur les changements en cours dans la gestion du stand de Vernand. Le stand sera dorénavant géré par le Service de la Police de Lausanne au lieu du Service des sports. Diverses modifications et améliorations sont en discussion, en particulier dans le domaine des finances, des modalités d'utilisation et de fonctionnement, ainsi que de l'avenir des installations. Il est encore trop tôt pour entrer dans les détails. Le comité de l'USTL est en partie impliqué dans ce processus et pourra le moment venu en informer ses membres.

Après ce préambule, le président ouvre l'assemblée qui a été convoquée dans les délais prescrits. L'ordre du jour étant approuvé sans opposition, il propose d'entrer en matière.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués 2021 effectuée par correspondance, de même que le procès-verbal de l'assemblée des présidents de l'automne dernier sont approuvés à l'unanimité.

Au chapitre des mutations, deux changements sont à relever : la démission de la société PC Prilly Bobst-Sport pour cessation d'activité et la radiation de l'Association des Sergents-majors, section vaudoise, pour non-paiement de la cotisation malgré plusieurs rappels.

Le président et les responsables de dicastère présentent ensuite les rapports sur l'exercice écoulé. De manière générale, les activités ont pu se dérouler normalement, même s'il a encore fallu tenir compte de certaines contraintes liées à la pandémie. Fait réjouissant, de nombreux succès ont été remportés par les membres de l'Union, soit chez les jeunes tireurs, soit chez les adultes, en particulier au pistolet.

La présentation des comptes de l'exercice 2021 par Martine Comte ne suscitent pas de discussions. L'exercice boucle avec un bénéfice de 1'471.90 francs et le capital s'élève à 27'304.78 francs. Le rapport de la Commission de vérification des comptes lu par Patricia Piano souligne l'excellente tenue des comptes.

La cotisation annuelle, la finance d'entrée et l'indemnité des membres du comité restent inchangées. Des indemnités spéciales seront toutefois accordées en 2022 à Martine Comte (gestion des badges) et à André Divorne (fermeture du stand lors des ouvertures prolongées) pour le travail supplémentaire très conséquent qu'ils accomplissent.

En réponse à la question d'un délégué, le président souligne la nécessité d'encaisser des locations afin de pouvoir entretenir la salle des tireurs. Il indique que des améliorations seront apportées durant cet exercice : changement du tapis, ravalement des parois, etc. Une partie de ces frais seront pris en charge par l'USTL en compensation de montants non facturés par la Ville durant les 14 dernières années. Deux personnes proposent de monter un écran de projection fixe et d'apporter des améliorations à la salle de repos (hall d'entrée). Le comité prend note de ces propositions, mais propose de les intégrer aux discussions en cours avec le Service de la Police de Lausanne.

Hors budget, le président propose que des filets soient posés cette année encore sur les côtés du stand 50m (partie électronique) pour diminuer l'influence du vent. La proposition est approuvée.

Pour l'année 2022, il n'y a pas lieu de modifier les tarifs de location du stand de Vernand (cibles 300m, 50m et 25m). Cependant, l'analyse de la gestion du stand apportera peut-être des changements dans un avenir rapproché.

L'utilisation du stand et des bureaux peut reprendre normalement. Toutefois, le président recommande d'instaurer un sens unique pour les personnes allant dans les bureaux. Le stand sera ouvert dès le 10 mars.

Des contrôles sérieux seront effectués afin de détecter les utilisateurs n'ayant pas payé le badge 25m et 50m. La trésorière invite les personnes ne tirant plus à restituer le badge.

Le chapitre « Elections » est rapidement liquidé, puisque les membres du Comité se représentent et sont réélus sans opposition. Le président souligne que la place de délégué 300m est encore vacante. Il lance un appel aux candidats à ce poste.

Les trois vérificateurs sont réélus pour une année. La Société de tir du Corps de Police désignera un suppléant / une suppléante.

Le président relève que la liste des activités sportives au stand de Vernand a été envoyée à toutes les sociétés, de même que le tableau des réservations de cibles et de celui des dates des exercices fédéraux. En l'absence de réaction, il semble que tout soit en ordre.

Avant de conclure, le président donne la parole au représentant de la SVC et à l'Officier fédéral de tir de notre secteur.

Après avoir apporté le salut de la présidente Catherine Pilet, Jean-François Hermann souligne l'importance du stand de Vernand (Centre de tir sportif de Vernand !) pour les tireurs vaudois. Il n'y manque que des installations à 10m. C'est pourquoi la SVC s'est engagée dans le projet en gestation. Il conclut en donnant un aperçu de la toute récente Assemblée des délégués de la SVC.

De son côté, Michel Chardonnens félicite les sociétés pour le bon fonctionnement des Exercices fédéraux. Il n'est pas trop inquiet au sujet d'une éventuelle suppression. A ce qu'il semble, même le nouveau fusil d'assaut permettrait de tirer convenablement à la distance de 300m ! Du côté de la munition, la fourniture est assurée, aussi bien en 7.65 mm pour le pistolet qu'en 7.5 mm pour le fusil. En outre, il relève l'organisation d'un cours d'initiation au fonctionnement du nouveau logiciel SAT permettant de saisir les résultats des tirs obligatoires et tirs en campagne. Les personnes responsables au sein des sociétés ne doivent pas hésiter à y participer.

Avant de conclure cette 101^e Assemblée des délégués, le président fait part de ses soucis concernant l'avenir du stand de Vernand. Les sociétés membres de l'USTL doivent impérativement démontrer par leur engagement, leurs activités, l'organisation de cours de jeunes tireurs et de nombreuses manifestations sportives qu'elles tiennent vraiment à assurer la pérennité de ce lieu indispensable à la pratique du sport de tir. Si l'on veut éviter la fermeture à plus ou moins long terme, il faut présenter un front uni et actif !

L'Assemblée se termine à 22.20 h.

Le procès-verbal complet sera envoyé aux présidents/tes des sociétés membres de l'Union.

USTL / GF / 3.3.2022 / résumé